



Nantes, le 18 décembre 2020

Communiqué de Presse

Suite aux accusations portées contre un agent de la ville de Nantes, la communauté pédagogique de l'école Jacques Tati de Nantes subit de fortes tensions.

Au regard de la situation vécue par les personnels – stress, menaces, invectives- l'Inspecteur d'Académie a envoyé l'Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint, l'Inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, une conseillère pédagogique, l'assistante sociale de l'éducation nationale et le psychologue de la circonscription. Mais, il a refusé de remplacer l'ensemble des enseignant·es de l'équipe pour leur permettre d'être pris·es en charge par la cellule de crise.

Le SNUipp-FSU 44 a pourtant à de nombreuses reprises formulé cette demande qui aurait du être entendue dès mercredi midi. L'Inspecteur d'Académie a argumenté son refus de reconnaître aux personnels la possibilité d'exercer leur droit de retrait pour ne pas dégrader la situation tendue existante dans le quartier préférant utiliser ses personnels comme rempart à la dégradation de l'ordre publique.

Pour se mettre en sécurité d'une situation à laquelle l'administration ne sait répondre, nos collègues informent leur hiérarchie de leur volonté d'exercer leur droit de retrait. Pour le SNUipp-FSU44, il ne fait aucun doute que le danger grave et imminent auquel ils font face est justifié. Nous considérons que notre administration n'a pas répondu à la demande légitime des enseignant.es et que de fait elle a fauté et a renforcé le fossé toujours plus grand entre les personnels et leur hiérarchie. Elle doit en porter la responsabilité.

Malgré le caractère légal de l'exercice de ce droit, nos collègues se voient pressés par l'Inspecteur d'Académie d'y renoncer, celui-ci ayant d'abord avancé une volonté de refus sans respect de la procédure puis jouant sur leur conscience professionnelle pour les pousser à reprendre le travail à la dernière minute.

L'école ne devait pas fermer, nos collègues ne pouvaient pas reprendre.

Une autre voie devait être possible entre l'exercice du droit de retrait et la réouverture de l'école. Notre administration, même dans une situation de tensions fortes de remplacement avait pu au mois d'octobre trouver 9 remplaçant·es un mercredi soir pour ne pas fermer une école pour cause de CoVid. Cela aurait dû être fait pour l'école Jacques Tati.

Le SNUipp-FSU44 sera extrêmement vigilant à la rentrée sur la façon dont s'appliqueront les engagements pris par l'Inspecteur d'Académie concernant l'accompagnement de nos collègues. Nous apportons notre soutien plein et entier à nos collègues et aux personnels municipaux de l'école Jacques Tati.